

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SMED**

**Séance du 28 novembre 2022
Présidence : M. Didier KHELFA**

N° 2022-55

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) – Décision Modificative 2022 – création des AP/CP 2022

Rapporteur : Le rapporteur du budget

L'an deux mil vingt-deux et le 28 novembre à 10h00 le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint ;

Le rapporteur du budget expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021-29 du 22/06/2021 relative à l'adoption de la nomenclature M57 au 01/01/2022,

Vu la délibération n°2022-12 relative à l'adoption des Autorisations de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP) lors du vote du Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de créer de nouvelles AP/CP pour les programmes d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité du syndicat,

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a approuvé ce principe afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Les dépenses seront financées par les subventions, la récupération de la TVA auprès des services fiscaux (gestion du réseau public d'électricité hors du champ de la TVA – délibération 2021-02 du 9/03/2021) et l'autofinancement.

Il est proposé au Comité d'approuver la nouvelle liste ces AP/CP suivante :

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le



ID : 013-251301545-20221128-2022_55-DE

Autorisation de Programme (AP)			Paiement (CP)	Reste à financer
Numéro	libellé	Votée sur l'exercice en cours	ouvert au titre de l'exercice	A compter de N+1
2016 ERA 001	MOLLEGES Travaux réseau public d'électricité	150 000,00	100 000,00	50 000,00
2017 ENV 017	CHATEAURENARD Travaux réseau public d'électricité	150 299,00	100 000,00	50 299,00
2019 ERA 077	SAINT MARC JAUMEGARDE Travaux réseau public d'électricité	76 440,00	38 220,00	38 220,00
2019 ERA 079	CHARLEVAL Travaux réseau public d'électricité	37 250,00	35 000,00	2 250,00
2019 ERP 085	VERQUIERES Travaux réseau public d'électricité	46 250,00	40 000,00	6 250,00
2019 ERA 080	MAILLANE Travaux réseau public d'électricité	151 396,00	51 396,00	100 000,00
2021 ENV 001	SAINT MITRE LES REMPARTS Travaux réseau public d'électricité	161 160,00	80 580,00	80 580,00
2021 ENV 013	ALLEINS Travaux réseau public d'électricité	71 029,00	20 000,00	51 029,00
2021 ENV 029	BOULBON Travaux réseau public d'électricité	148 126,00	74 063,00	74 063,00
2021 ENV 048	GARDANNE Travaux réseau public d'électricité	569 873,00	50 000,00	519 873,00
2021 ENV 055	LE PARADOU Travaux réseau public d'électricité	135 663,00	67 831,50	67 831,50
2021 ERA 056	AUREILLE Travaux réseau public d'électricité	25 713,00	5 000,00	20 713,00
2021 ERA 057	BOULBON Travaux réseau public d'électricité	259 501,00	129 750,50	129 750,50
2021 ERA 060	LE PARADOU Travaux réseau public d'électricité	44 116,00	22 058,00	22 058,00
2021 ERA 085	VERQUIERES Travaux réseau public d'électricité	30 000,00	25 000,00	5 000,00
2021 ERC 068	MAS BLANC LES ALPILLES Travaux réseau public d'électricité	82 875,00	50 000,00	32 875,00
2022 ENV 001	SAINT ANDIOL Travaux réseau public d'électricité	54 891,00	10 000,00	44 891,00
2022 ENV 002	MEYREUIL Travaux réseau public d'électricité	174 920,00	24 000,00	150 920,00
2022 ENV 005	GARDANNE Travaux réseau public d'électricité	76 718,00	20 000,00	56 718,00
2022 ENV 012	LA FARE LES OLIVIERS Travaux réseau public d'électricité	211 667,00	20 000,00	191 667,00
2022 ENV 015	LES PENNES MIRABEAU Travaux réseau public d'électricité	258 100,00	58 100,00	200 000,00
2022 ENV 017	BOUC BEL AIR Travaux réseau public d'électricité	278 077,00	20 000,00	258 077,00
2022 ENV 018	GARDANNE Travaux réseau public d'électricité	163 425,00	20 000,00	143 425,00
2022 ENV 025	CABRIES Travaux réseau public d'électricité	350 443,00	50 000,00	300 443,00
2022 ENV 037	CHATEAURENARD Travaux réseau public d'électricité	19 000,00	18 500,00	500,00
2022 ENV 047	BERRE L'ETANG Travaux réseau public d'électricité	748 771,00	249 590,33	499 180,67
2022 ERA 059	LE PARADOU Travaux réseau public d'électricité	156 000,00	56 000,00	100 000,00
2022 ERC 021	MAS BLANC Travaux réseau public d'électricité	46 417,00	45 000,00	1 417,00
2022 ERS 045	CHARLEVAL Travaux réseau public d'électricité	10 060,00	5 030,00	5 030,00
2021 ENV 069	NOVES Travaux réseau public d'électricité	170 268,00	85 134,00	85 134,00
2019 ENV 113	LAMBESC Travaux réseau public d'électricité	162 088,00	140 000,00	22 088,00
2019 ERA 073	AUREILLE Travaux réseau public d'électricité	233 491,00	116 745,50	116 745,50
2019 ERS 084	VERQUIERES Travaux réseau public d'électricité	78 751,00	75 000,00	3 751,00
2020 ENV 042	CORNILLON CONFOUX Travaux réseau public d'électricité	287 875,00	150 000,00	137 875,00
2020 ERA 053	LE PARADOU Travaux réseau public d'électricité	57 500,00	50 000,00	7 500,00
2020 ERA 056	VERNEGUES Travaux réseau public d'électricité	83 462,00	80 000,00	3 462,00
2020 ERC 093	SAINT MARC JAUMEGARDE Travaux réseau public d'électricité	85 000,00	80 000,00	5 000,00
	TOTAUX	5 846 615,00	2 261 998,83	3 584 616,17

**Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du rapporteur du budget
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Article 1^{er} : APPROUVE la création des AP/CP relative à la réalisation des travaux d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité (liste ci-jointe),

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses relatives à ces opérations, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,

Article 3 : PRECISE que les Crédits de Paiement de 2022 sont inscrits à la Décision Modificative du budget 2022 sur ces opérations.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



Le Président,

Didier KHELFA,